

APPEL DE CANDIDATURES

Comité d'inspection professionnelle



L'Ordre est à la recherche d'un membre exerçant en pratique privée pour le Comité d'inspection professionnelle.

MANDAT

- Émettre, lorsque jugé opportun, une recommandation au Comité exécutif avec motifs relative à l'imposition de mesures de perfectionnement, assorties ou non d'une limitation ou d'une suspension du droit d'exercice
- Nommer les inspecteurs et les experts
- Surveiller l'exercice de la profession et évaluer, actualiser et au besoin recommander de redresser la compétence professionnelle de l'ingénieur, puis de guider son cheminement vers l'excellence
- Veiller à la préparation et à la réalisation du Programme de la surveillance de l'exercice de la profession et de recommander au CA les améliorations souhaitables
- Cerner les besoins d'amélioration et proposer des recommandations au CA au regard des risques, de l'inspection et de la pratique professionnelle

LIVRABLES

- Recommander le Programme de la surveillance de l'exercice de la profession annuel
- Présenter un rapport d'activités semestriel au Comité exécutif
- Présenter un rapport d'activités mi-mandat et annuel au Conseil d'administration (activités, constats, recommandations)
- Formuler des recommandations au Comité exécutif de mesures de perfectionnement à imposer à un membre
- Fournir les recommandations pour l'amélioration des outils et processus d'inspection

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Être ingénieur et exercer cette profession depuis au moins 10 ans
- Posséder une expérience pertinente en génie (expertise technique)
- Ne pas être membre d'un autre comité statutaire prévu au Code des professions
- Ne pas avoir fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue par le Conseil de discipline de l'Ordre le déclarant coupable d'une infraction ou d'une décision imposant une obligation en vertu de l'article 55 du Code des professions
- Être disponible pour assister à une séance mensuelle au siège social de l'Ordre et, annuellement à cinq ou six séances d'une journée pour la tenue d'une audience
- Avoir une bonne connaissance du contexte réglementaire de la pratique du génie au Québec
- Ne pas siéger à titre d'administrateur sur le Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec

FRÉQUENCE DES RENCONTRES

Le Comité d'inspection professionnelle tient au minimum neuf séances par année.

Si vous êtes intéressé, veuillez nous faire parvenir une lettre d'intérêt accompagnée de votre curriculum vitae à l'adresse :



Par la poste :
À l'attention de M. Bernard Cyr, ing.
Directeur adjoint, Service de la Surveillance
de l'exercice
Ordre des ingénieurs du Québec



Par courriel : bernard.cyr@oiq.qc.ca